



Le 17 mai 2023

Le Maire de Lézignan-Corbières
Aux membres du Conseil municipal

Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance du Conseil municipal qui se tiendra :

**Le mardi 23 mai 2023 à 18h
Au Palais des Fêtes, avenue Maréchal Foch**

Vous trouverez ci-dessous les questions portées à l'ordre du jour, accompagnées en pièces jointes des notes explicatives de synthèse conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour**Fonctionnement des institutions communales**

Désignation de la secrétaire ou du secrétaire de séance

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 avril 2023
2. Liste des décisions du Maire prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT par délégation du Conseil municipal
3. Modification du règlement intérieur du Conseil municipal – Annexe
4. Maintien ou non des fonctions du Premier adjoint au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations

Finances

5. Décision modificative n° 1 – Budget annexe Assainissement

Éducation, animation et jeunesse

6. Convention de financement dans le cadre du Fonds d'innovation pédagogique – École maternelle Alphonse Daudet « Partageons notre école » – Annexe
7. Convention de financement dans le cadre du Fonds d'innovation pédagogique – École élémentaire Frédéric Mistral « Les jeux éducatifs comme médiateurs dans les apprentissages » – Annexe

Prévention et sécurité publique

8. Convention relative à la mise à disposition d'infrastructures dans le cadre du renfort annuel sur la commune de Lézignan-Corbières par des réservistes de la gendarmerie pour 2023 – Annexe

Prévention et sécurité civile

9. Création d'un Comité Communal des Feux de Forêts

Questions diverses

Je vous prie de croire chers collègues, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gérard FORCADA

Mairie - 42, Cours de la République - 11200 Lézignan-Corbières
Tél. 04 68 27 10 32 - Fax 04 68 27 66 38

mairie@lezignan-corbieres.fr